

Réunion territoriale

DDFiP06 / Collectivités locales



La fiabilisation des tiers

DDFiP des Alpes-Maritimes



La Full DEMAT dans les Alpes-Maritimes

>> Communes en Full démat :

85 % = 139 communes sur 163.

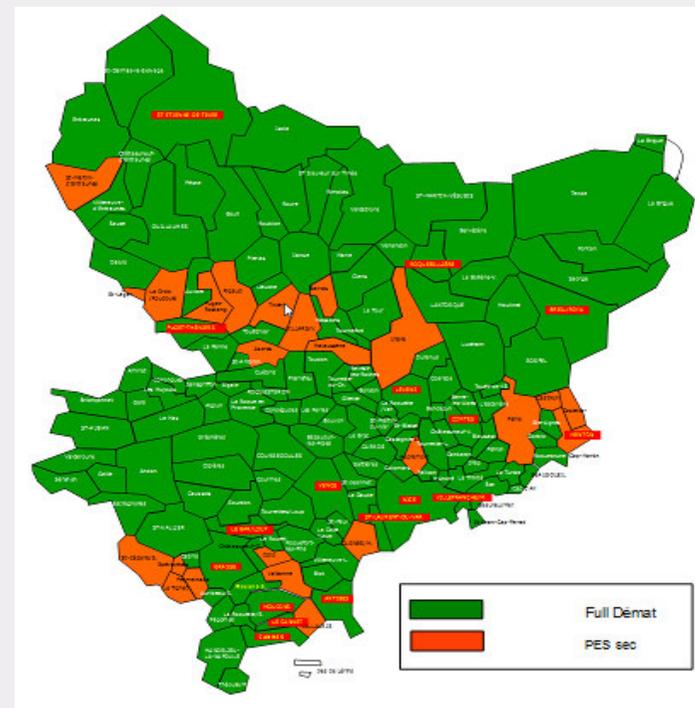
>> Collectivités soumises à la loi Notré (37 collectivités sont concernées) :

29 collectivités sont en full démat (ou presque)

4 collectivités sont très avancées dans leur test

4 n'ont encore rien entrepris

>> Budgets au PES ASAP : 446 budgets utilisent le PES ASAP pour la transmission des avis de sommes à payer. Hors ESMS, cela représente 71% des titres de recettes, avec plus de 115 000 ASAP transmis au centre éditique de la DGFIP en 2017.



FIABILISATION DES TIERS - LA CIBLE : L'ENSU

>> Très prochainement, la fiabilisation des tiers permettra de mettre à disposition des usagers les avis de sommes à payer, les lettres de relance, puis les actes de poursuites dans le futur Espace Numérique Sécurisé Unifié ENSU

>> A l'horizon des 18 prochains mois, par le biais de l'ENSU le redevable pourra ainsi accéder en consultation à toutes les créances de l'État et des organismes publics et disposera de solutions permettant le paiement en ligne

POURQUOI FIABILISER LES TIERS ?

- >> Les bases tiers HELIOS sont rapprochées du référentiel fiscal des personnes physiques (PERS) depuis avril 2016
- >> L'ensemble des tiers géré dans HELIOS pour le département représente 965 000 tiers au 31 décembre 2017
- >> Parmi eux, seuls 42 % recueillent suffisamment d'informations pour être envoyés au rapprochement PERS
- >> Et au final seuls 153 000 ont pu être reconnus
- >> Il est donc nécessaire d'engager conjointement des travaux de fiabilisation.

FIABLISATION DE LA QUALITE DES TIERS - LES SOLUTIONS MISES EN OEUVRE PAR LA DDFIP -

>> Pour que ce rapprochement soit effectif dans ce nouveau contexte applicatif, il est indispensable de détenir dans HELIOS des informations fiables sur les tiers personnes physiques :

- » titre ou civilité,
- » nom de naissance
- » prénom
- » date de naissance
- » lieu de naissance

LE ROLE DES COLLECTIVITES DANS LA FIABILISATION DES TIERS

- >> La plupart des informations est collectée directement par les services de la collectivité auprès des usagers
Ces données sont ensuite saisies dans le système informatique de la collectivité puis transmises au comptable par le flux PES
- >> La date de naissance n'est certes pas obligatoire, mais lorsqu'elle est connue permet un rapprochement plus efficace du tiers HELIOS avec le référentiel PERS
- >> Il est donc indispensable que les équipes sur le terrain soient sensibilisées à la qualité de la saisie de ces données

LES GAINS D'UN TIERS FIABILISE

>> Disposer de données identiques dans les référentiels de la collectivité et du comptable des finances publiques offre de nombreux avantages, car cela permet au comptable comme aux services de la collectivité :

- » d'identifier sans ambiguïté les redevables
- » de profiter pleinement de l'offre de service DGFIP d'édition et d'envoi des avis de sommes à payer (ASAP) et de l'encaissement de masse dans les centres d'encaissement une adresse fiabilisée permet de limiter les NPAI
- » d'assurer ainsi un recouvrement dans les meilleurs conditions et de disposer de la trésorerie dans les meilleurs délais

LES GAINS D'UN TIERS FIABILISE

» d'échanger les données avec les référentiels fiscaux, pour actualiser, d'une part, les informations administratives (changement d'adresse, état civil ...) utiles à la relance du redevable ; et d'autre part de disposer d'un employeur valide pour réaliser l'élaboration rapide d'avis à tiers détenteur

» de lutter contre la fraude (usurpation d'identité) : les données des tiers fiabilisés (données d'état civil certifiées par l'INSEE, dernière adresse connue, etc.) sont renvoyées aux collectivités via le PES retour recettes

Cela viendra enrichir les propres informations des collectivités permettant une meilleure identification de leurs usagers et une protection contre la fraude

Vos interlocuteurs sur le sujet de la fiabilisation des tiers

>> Votre comptable public

et à la direction départementale des Finances publiques des Alpes-Maritimes

>> Véronique PENEAUD

Responsable de la division secteur public local

15 bis rue Delille

06 073 Nice Cedex 1

Tél : 04 92 17 60 11

courriel : veronique.peneaud@dgfip.finances.gouv.fr